Jérôme Bonvin

Conseiller communal · La Tour-de-Peilz

À l'attention de la Municipalité et du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

INTERPELLATION

Objet : Intégrité fiscale et possibilité de rapatriement des contribuables à la suite de la baisse du taux d'imposition cantonal

Développement

La réduction récemment votée du taux d'imposition cantonal représente une opportunité intéressante, en rendant moins pertinent l'arbitrage fiscal qui poussait certains résidents à conserver leur domicile fiscal ailleurs. Serait-ce le moment d'agir ?

Certains habitants — sans doute sans intention malveillante — occupent en effet une maison ou un appartement à La Tour-de-Peilz tout en conservant leur domicile fiscal ailleurs. Avec cette baisse, la Municipalité dispose d'une fenêtre d'opportunité pour les identifier et les inciter à régulariser leur situation.

Je pose donc les questions suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle lancé une démarche proactive pour identifier les cas de double résidence ou de décalage entre domicile réel et domicile fiscal (recoupement avec le registre foncier, données d'activité, etc …) ?
2. Existe-t-il une estimation du nombre de résidents actuellement domiciliés fiscalement ailleurs et de l'impact sur les recettes fiscales ? Selon l'importance de la perte fiscale, la Municipalité dispose-t-elle d'une stratégie de rapatriement fiscal afin de tirer parti de la baisse d'impôts ?
3. Comment le Contrôle des habitants et l'Administration cantonale des impôts collaborent-ils afin d'assurer la cohérence des données ? Des échanges réguliers sont-ils formalisés ?
4. Quels outils ou quelles mesures pourraient faciliter ce rapatriement et renforcer le suivi à l'avenir ?

Je vous remercie d'avance de votre réponse écrite à la présente interpellation.

La Tour-de-Peilz, le 1er octobre 2026

Jérôme Bonvin